

3-1-1 pour vos voyages en avion

Préparez-vous au décollage →

3

onces/100 ml : la contenance maximale autorisée des récipients à liquides ou gels.

La taille des récipients répond à une mesure de sécurité.



1

quart/1 litre : la capacité du sac en plastique transparent avec fermeture contenant des récipients de 3 onces/100 ml au maximum.

Volume total du sac par personne.



1

sac : par voyageur placé dans le bac de sécurité.

Isoler les liquides pour accélérer le processus de contrôle.



Transportation
Security
Administration

www.tsa.gov